

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 11
Nombre de pouvoirs : 4
Affiché le 27 novembre 2025

Conseil municipal du 25 NOVEMBRE 2025

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : Mme DIEMER Estelle, Mme ERNE HEINTZ Valentine, Mme GROSJEAN Michèle, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, Mme NIESS Laetitia, M. REYMUND Antoine, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents excusés : Mme BAUER Carine qui donne pouvoir à M. LASTHAUS Jean-Claude, M. BOHR Freddy qui donne pouvoir à Mme ZEISSLOFF Patricia, M. DIEMER Steve qui donne pouvoir à KRAEMER Anne-Marie, M. LUX Pierre qui donne pouvoir à Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. GASS Charles et M. KRENCKER Julien

Secrétaire de séance : Mme DIEMER Estelle

1. OBJET : TARIF DE LOCATION DE SALLE POUR UNE ASSOCIATION SPORTIVE DU TERRITOIRE

Le maire indique avoir été sollicité par une association sportive du territoire de la communauté de commune du Kochersberg pour occuper la salle des fêtes de Berstett une fois par semaine. Pour l'instant, la commune n'avait pas de tarif pour ce type de location puisque les salles des quatre villages sont occupées par les associations du village et que cette utilisation est consentie à titre gratuit pour les entraînements et répétitions habituels.

Le maire propose d'autoriser cette association à occuper la salle des fêtes de Berstett pour ses entraînements sportifs et d'appliquer le tarif horaire suivant charges comprises :

	Association sportive originaire de la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland
Mise à disposition de la salle des fêtes de Berstett	10 € / l'heure charges comprises Facturé annuellement

Le conseil municipal après délibération,

Décide d'appliquer, le tarif de location ci-dessus pour les associations sportives issues de la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland,

Autorise le maire à signer une convention d'occupation annuelle avec l'association ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



La secrétaire de séance
067-216700344-20251128-20252511-01-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025
Estelle DIEMER